

Nous contacter

VOTRE AGENCE BANQUE POPULAIRE
OCCITANE

Tél. : 05 81 22 00 00

Votre n° client assurance : 146030079 P
Votre n° matricule : 0014723
Votre n° contrat : AUT 001

MME BEATRICE CAUBEL
289 ROUTE DE LEYME
46120 MOLIERES

Le 15 mars 2025

Chère cliente,

Nous avons le plaisir de vous adresser les conditions particulières de votre nouveau contrat d'assurance mentionné ci-dessus. La référence des conditions générales s'appliquant à ce contrat est A0611PP.

Ce document formalise l'acceptation de votre assureur. Nous vous conseillons de le conserver avec l'ensemble des éléments de votre contrat.

Votre contrat prend effet le 20/03/2025 à 00h00. Sa date d'échéance est le 1^{er} janvier.

**VOTRE VÉHICULE**

RENAULT EXPRESS, mis en circulation le 29/04/2022, immatriculé GG-411-BQ, est assuré pour l'usage Affaires et Promenade (professionnel et privé, sauf usage Tous déplacements) .

**LE CONDUCTEUR DÉSIGNÉ**

☐ Conducteur principal

BEATRICE CAUBEL

née le 05/11/1968 - permis délivré le 02/04/1992 - sexe F

désigné conducteur depuis plus de 2 ans sur un contrat auto ou moto supérieur à 125 cm³.

Ce véhicule ne peut pas être conduit à titre habituel par un conducteur novice non désigné. En cas de conduite occasionnelle par un conducteur novice non désigné, une franchise spéciale de 1 050 € sera appliquée.



VOS GARANTIES ET VOS FRANCHISES

Vous bénéficiez de la formule Or (Tous Risques)

	Dans la limite de ⁽¹⁾	Franchise ⁽¹⁾⁽²⁾	Cotisation TTC
Responsabilité civile, défense, recours			746,45 €
Vol, incendie, attentat, événements climatiques		350 €	
Dommages tous accidents		350 €	
Assistance de base			
Assistance aux personnes			
Bris de glace intégral		20% (30€ - 100€)	
Dommages corporels du conducteur	1 000 000 €		
Catastrophes naturelles		réglementaire ⁽³⁾	
Garanties optionnelles			
Assistance panne 0 Km			
Contenu pro.	500 €	80 €	
Aménagements professionnels et Accessoires hors série	500 €	80 €	
Pack Sécurité Financière			
Indemnisation + de votre véhicule (24 mois)		350 €	42,62 €
Tarif annuel TTC 2025 de l'ensemble de vos garanties			789,07 € ⁽⁴⁾⁽⁵⁾

(1) Les autres limites et franchises de vos garanties sont détaillées dans vos conditions générales.

(2) En cas de conduite occasionnelle par un conducteur novice non déclaré, une franchise spéciale de 1 050 € sera appliquée (voir modalités dans les conditions générales).

(3) Montant fixé par les pouvoirs publics.

(4) Tarif hors assistance aux personnes.

(5) Hors contribution solidarité victimes terrorisme infraction.



VOTRE COTISATION

Cotisation annuelle TTC 2025 :

789,07 €*

* Cette cotisation tient compte des éléments suivants :

- un coefficient bonus/malus de 0,50 déduit
- vous bénéficiez de notre tarif "Excellence" réservé aux bons conducteurs titulaires d'un bonus maximum
- un paiement en 10 fois sans prélèvement automatique

Cette opération se solde par un débit de 620,41 € TTC pour la période du 20/03/2025 au 31/12/2025.

La cotisation de la garantie Assistance aux personnes (6,00 € TTC par an) s'ajoute à votre cotisation annuelle et est facturée indépendamment. Cette garantie, incluse dans votre contrat, est facturée une seule fois par an quel que soit le nombre de contrats souscrits auprès de BPCE IARD contenant cette garantie.

S'ajoute également à la cotisation annuelle, une contribution forfaitaire obligatoire de 6,50 € par contrat bénéficiant d'une garantie de dommages aux biens, conformément à l'article L 422-1 du code des assurances. Cette contribution est prélevée à la souscription puis à chaque échéance annuelle du contrat au profit du Fonds de Garantie (FGTI) qui permet d'indemniser les victimes des actes de terrorisme qui ont subi des dommages corporels et certaines victimes d'infraction.